

ARRETE N°009 006 /MS/CAB  
Portant création, attributions, composition et  
fonctionnement du comité national d'organisation  
de la campagne de distribution des Moustiquaires  
Imprégnées d'insecticides à Longue durée d'Action  
à la population du district sanitaire de Diébougou

LE MINISTRE DE LA SANTE



VU la constitution du 02 juin 1991 ;

VU le décret N° 2007-319/PRES du 04 Juin 2007, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret N° 2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;

VU le décret N° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 Octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé.

ARRETE

**ARTICLE 1** : Il est créé au sein du Ministère de la Santé un comité national chargé de l'organisation de la campagne de distribution des Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides à Longue durée d'Action (**MILDA**) à la population du district sanitaire de Diébougou.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté détermine la composition, les attributions l'organisation et le fonctionnement du comité national et de ses membres chargés la gestion de la campagne et ses démembrements.

## CHAPITRE I: COMPOSITION DU COMITE NATIONAL DE GESTION DE LA CAMPAGNE DE DISTRIBUTION DES MILDA

**ARTICLE 3:** Le comité national chargé de l'élaboration et de l'organisation de la campagne comprend quatre sous-commissions et est composé comme suit :

<b><u>Président :</u></b>	Monsieur le Secrétaire Général de la Santé
<b><u>1<sup>er</sup> Vice Président :</u></b>	Monsieur le Représentant de l'OMS
<b><u>2<sup>ème</sup> Vice Président :</u></b>	Monsieur le Directeur National de la Croix Rouge du Burkina
<b><u>3<sup>ème</sup> Vice Président :</u></b>	Monsieur le Directeur Général de la Santé
<b><u>Rapporteurs :</u></b>	Monsieur le Directeur de la Lutte contre la Maladie Monsieur le Coordonnateur du Programme National de Lutte contre le Paludisme

### **Membres :**

- le Représentant de l'UNICEF
- le Représentant de la JICA
- le Représentant de Plan Burkina
- le Représentant du S/P CNLS Coordination Projet Fonds Mondial
- le Représentant du PADS
- le Représentant de la DEP
- l'Administrateur du Centre National de Recherche et de Formation sur le paludisme

## **ARTICLE 4 : COMPOSITION DES SOUS-COMMISSIONS :**

### **SOUS-COMMISSION FINANCES**

<b>M. LALSOMDE</b> Emmanuel	DAF/MS	: Responsable
<b>M. OUOBA Félix</b>	SAF/DLM	: membre
<b>Dr. FODE</b> Simaga	PAMAC	: membre
<b>Mme SANDWIDI</b> Séraphine	SAF/DLM	: membre
<b>Mme OUBDA</b> Mariam	SAF/DLM	: membre
<b>M. OUATTARA</b> Abou	CRBF	: membre

## SOUS-COMMISSION COMMUNICATION ET MOBILISATION SOCIALE

M. SEBGO René	DCPM	: Responsable
Dr YAMEOGO Maxime	CRBF	: membre
Mme KONSEIBO Béatrice	PNLP	: membre
Mme OUATTARA Anne Marie	PAMAC	: membre
Mme LALLE Aïssetu	PNLP	: membre
Mme KABORE Marguerite	PNLP	: membre
M. DOYE Eric	DHPES	: membre

## SOUS-COMMISSION FORMATION/SUIVI/EVALUATION

Dr. PITROIPA Xavier	DLM	: Responsable
M. DOAMBA Mathias	PNLP	: membre
Dr OUEDRAOGO Moussa	PNLP	: membre
M. SANDWIDI Jean Pascal	PNLP	: membre
Mme SAWADOGO Monique	PNLP	: membre
M. SAWADOGO Issouf	DEP	: membre

## SOUS-COMMISSION MATERIEL ET LOGISTIQUE

Dr SAWADOGO Saïdou	DPV	: Responsable
Mme MATSUNO Rui	PNLP/JICA	: membre
KABORE Emmanuel	CRBF	: membre
M. BAKO Bali	PNLP	: membre
M. BARRY Hamadou	SAF/DLM	: membre

## CHAPITRE II : ATTRIBUTIONS DU COMITE NATIONAL

**ARTICLE 5 :** Le comité national d'organisation de la distribution de MILDA à la population du district sanitaire de Diébougou est chargé de:

- ❖ Coordonner l'organisation de la campagne de distribution ;
- ❖ Mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour la mise en œuvre de la campagne ;
- ❖ Appuyer les sous-commissions dans la gestion de la campagne
- ❖ Coordonner l'appui des différents partenaires ;
- ❖ Assurer le suivi des activités des sous-commissions ;
- ❖ Assurer le suivi de l'évaluation de la campagne de distribution ;
- ❖ Elaborer et diffuser le rapport sur la campagne de distribution.

## **CHAPITRE III : ATTRIBUTIONS DES SOUS-COMMISSIONS**

### **I. Sous-commission finances :**

- ❖ Evaluer les besoins et les soumettre à la Coordination ;
- ❖ Budgétiser les activités de la Campagne ;
- ❖ Gérer les ressources mobilisées ;
- ❖ Fournir un rapport financier à la Coordination

### **II. Sous- Commission communication et mobilisation sociale :**

- ❖ Concevoir des messages de sensibilisation;
- ❖ Appuyer la formation des volontaires de Croix Rouge
- ❖ Appuyer l'organisation de la cérémonie de lancement officiel;
- ❖ Assurer la couverture médiatique de la campagne.

### **III. Sous - Commission formation/suivi/évaluation :**

- ❖ Organiser l'enquête base ;
- ❖ Appuyer la formation des agents de santé ;
- ❖ Superviser le recensement de la population ;
- ❖ Documenter la campagne de la distribution ;
- ❖ Superviser la distribution des MILDA ;
- ❖ Organiser l'évaluation de la Campagne de distribution.

### **IV. Sous- Commission matériel et logistique:**

- ❖ Gérer le matériel et la logistique mobilisés ;
- ❖ Organiser la dotation des formations sanitaires en MILDA ;
- ❖ Superviser la dotation des formations sanitaires en MILDA ;
- ❖ Superviser la dotation des sites de distribution des MILDA ;
- ❖ Evaluer les besoins en matériel et en logistique.

## **CHAPITRE IV : FONCTIONNEMENT DU COMITE NATIONAL**

**ARTICLE 6** : le comité national d'organisation de la campagne de distribution se réunit régulièrement sur décision de son Président.

**ARTICLE 7** : la commission rend compte périodiquement au Secrétaire Général de la santé.

## **CHAPITRE V : STRUCTURES LOCALES D'ORGANISATION**

**ARTICLE 8** : Les comités régional et provincial devront être structurés à l'image du comité national.

## CHAPITRE VI : DISPOSITIONS GENERALES

**ARTICLE 9** : Le Secrétaire Général de la santé est chargé de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 10** : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 15 JAN 2009



**Seydou BOUDA**

*Commandeur de l'ordre national*

### Ampliations :

- Présidence du Faso
- Premier Ministère
- SG
- CAB/MS
- MATD
- Croix Rouge Burkinabè
- DGS
- DLM
- Tout membre du comité
- Journal officiel
- Chrono